

PROGRAMME DE FORMATION

SSIAP 1

Agent des services sécurité incendie et assistance à personne

Public visé :

- Futur agent incendie en ERP (Etablissement recevant du public) ou IGH (Immeuble de grande hauteur)

Prérequis d'accès à la formation :

- Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié. (Certificat médical de moins de trois mois). Faire preuve de capacité de compréhension et de retranscription de la langue française. Être titulaire du PSC1 ou SST en cours de validité. Satisfaire à une évaluation réalisée par le centre de formation, de la capacité à rédiger une main courante.

Objectifs de la formation :

- A l'issue de la formation, les participants seront capables d'avoir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH : sensibiliser les employés, intervenir face à un début d'incendie, alerter, évacuer le public et accueillir les secours, entretenir les moyens de secours.

Durée :

- 10 jours soit 70 heures (dont examen)

Nombre de participants :

- Minimum 1 et maximum 8 participants par session

Modalités pédagogiques :

- Vidéoprojecteur, diaporamas, support de cours, livret stagiaire
- Travail alterné entre formation théorique et mise en situation pratique

Modalités d'évaluation :

- Evaluation formative tout au long de la formation
- Examen final effectué par un jury avec QCM + mise en situation pratique sur une ronde avec anomalies

Formalisation à l'issue de la formation :

- Attestation de la formation
- Certificat SSIAP 1 - Agent des services sécurité incendie et assistance à personne

Dates et lieux de la formation :

- A définir avec l'organisme de formation

Contenu de la formation :

Le feu et ses conséquences : la combustion, le comportement au feu.

La sécurité incendie : principes de classement des établissements, les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie, desserte des bâtiments, cloisonnement, évacuation, désenfumage, éclairage de sécurité, moyens de secours.

Les installations techniques : installations électriques, ascenseurs et nacelles, installations fixes, colonnes sèches et humides, système de sécurité incendie.

Le rôle et les missions des agents de sécurité incendie : les services de sécurité, les consignes de sécurité et la main courante, les rondes de sécurité et la surveillance des travaux, la mise en œuvre des moyens d'extinction, appel et réception des services publics de secours.

Visites et mises en situation d'intervention